

La CFDT agit pour l'amélioration des conditions de travail de chaque salarié.

JOCELYN, 39 ANS BRANCARDIER -
PIERRE, 24 ANS CUISINIER -
SOPHIE, 42 ANS STANDARDISTE -
MAGALI, 34 ANS AUXILIAIRE DE VIE
SOCIALE - MARIA, 29 ANS TECHNI-
CIENNE DE LABORATOIRE - EVELYNE, 46
ANS INFIRMIÈRE - KAMEL, 34 ANS
VEILLEUR DE NUIT - PHILIPPE, 27 ANS
MONITEUR-ÉDUCATEUR - DANIELLE,
52 ANS AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE -
ISABELLE, 39 ANS AIDE-SOIGNANTE

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.

Une protection pour que chacun ne perde pas sa vie à la gagner



Dans l'ensemble des établissements et services des secteurs sanitaire, social, médico-social et à domicile, l'exercice professionnel évolue vers la prise en charge de populations diversifiées, de plus en plus en difficulté sociale et psychologique. C'est pourquoi, tous les salariés doivent être respectés dans leur exercice professionnel, par une organisation du temps de travail et des conditions de travail préservant leur santé.

Les salariés se défendent

- **Philippe**, 27 ans, moniteur-éducateur, soutenu par la CFDT, saisit les prud'hommes et gagne, car son employeur ne respecte pas son temps de repos de 11 heures entre deux journées de travail.
- **Patricia**, 48 ans, aide-soignante dans un EHPAD, est menacée de licenciement pour inaptitude professionnelle. La CFDT obtient sa reconnaissance de salariée handicapée et un poste aménagé.

La CFDT, afin d'éviter aux salariés de subir un handicap ou une inaptitude au travail, **se bat pour mettre en place les dispositifs nécessaires à la prévention des risques professionnels.**
- **Évelyne**, 46 ans, infirmière, déléguée syndicale dans une clinique, ne supporte plus que l'employeur change continuellement les plannings la veille pour le lendemain. Les salariés ne peuvent plus en effet gérer leur vie familiale. Par la négociation, la CFDT obtient la mise en place d'un planning d'astreinte, permettant aux salariés de mieux gérer leur vie hors travail.
- **Danièle**, 52 ans, aide médico-psychologique, victime d'un accident, se retrouve paraplégique: la CFDT négocie et obtient son reclassement sur un poste administratif momentanément vacant, permettant ainsi la reconversion de Danièle.
- **Magali et Karine**, toutes deux intervenantes à domicile, témoignent de situations de stress, de leur isolement et du nombre de personnes aidées chaque jour (familles, personnes âgées). Avec la section CFDT, elles demandent la mise en place de soutien psychologique dans leur association.

Le 3 décembre 2008,
aux élections prud'hommes,
voter CFDT, c'est choisir de défendre
vos droits et vous faire respecter

La CFDT santé-sociaux s'engage

- **La CFDT revendique** pour les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social, de l'Aide à domicile, de la Fonction publique hospitalière, du Lucratif et du secteur libéral :
- **Une organisation et des conditions de travail adaptées à l'activité**, préservant la santé des salariés et leur vie personnelle ;
- **Une vraie politique de prévention** des risques professionnels ;
- **La mise en place des CHS-CT** dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ;
- **La prévention de la pénibilité** tout au long de la carrière ;
- **Le respect de la réglementation** du temps de travail ;
- **La reconnaissance des contraintes liées au travail de nuit**, du dimanche et des jours fériés ;
- **L'aménagement** des postes de travail en cas d'inaptitude ;
- **Du soutien psychologique**, de la supervision pour tous les métiers basés sur la relation d'aide.

Pour une organisation du temps et des conditions de travail préservant la santé de chaque salarié.